

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Lonay sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 11 octobre 2011, a pris les décisions suivantes :

- D'accepter le préavis No 08/2011 – Demande de crédit pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues – 1^{ère} étape d'aménagement – Entreprise de correction fluviale (ECF) « La Maraichère »

A L'UNANIMITE

- D'accepter le préavis No 10/2011 – Demande d'autorisation pour la vente de la parcelle 952 à la Société « Le Parc SA » et addenda au plan de quartier de la Gracieuse sous amendement

OUI : 40

NON : 1

ABSTENTION : 3

- D'accepter le préavis No 11/2011 – Réfection du chemin de Carouge – Aménagement de deux places de bus

A L'UNANIMITE

- D'accepter le préavis No 12/2011 – Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des transports publics de Morges et environ (TPM)

A L'UNANIMITE

- D'accepter le préavis No 13/2011 – Autorisations générales pour la législature 2011-2016 sous amendements :

A L'UNANIMITE

- D'accepter le préavis No 14/2011 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012 sous amendement

- A L'UNANIMITE

Les électeurs et électrices peuvent formuler une demande de référendum dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 13 octobre 2011/ag